

Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU COMITE DU 23 septembre 2020

Le Comité du Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Vélizy-Villacoublay, sous la Présidence de Monsieur Gilles CURTI, Président, Maire-adjoint de la commune de Jouy en Josas.

Etaient présents :

Commune de VERRIERES-LE-BUISSON : Gérard DOSSMAAN, **Commune de BIEVRES :** Anne PELLIER-LE BARBIER et Dan ATLAN, **Commune de BUC :** Maguy RAGOT-VILLARD, **Commune de LES LOGES EN JOSAS :** Odile CONROY et Jean-Côme RIVIERE, **Commune de JOUY EN JOSAS :** Gilles CURTI et Daniela ORTENZI-QUINT, **Commune de VAUHALLAN :** Dominique DUMAS et Pascal NAWROCKI, **Commune d'IGNY :** Patricia LECLERCQ, **Commune de VELIZY-VILLACOUBLAY :** Frédéric HUCHELOUP.

Absents excusés : madame Karine CASAL DIT ESTEBAN, monsieur Christian GASQ, madame Anne LAUNAY, monsieur Pascal THEVENOT

Les membres du syndicat se sont réunis à la mairie de Vélizy-Villacoublay, salon Wagner, sous la présidence de monsieur Gilles CURTI, président.

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie la ville de Vélizy pour son accueil. Il est ensuite procédé à l'examen à l'ordre du jour :

A savoir :

1. Installation de la commune de Verrières-le-Buisson et élection du 4ème assesseur
2. Indemnités des élus
3. Adoption du règlement intérieur
4. Désignation des représentants au SMBVB
5. Décision modificative n°1
6. Autorisation signature convention occupation précaire temporaire et révocable du domaine public
7. Questions diverses

1. Installation de la commune de Verrières-le-Buisson et élection du 4^{ème} assesseur

Monsieur Gilles CURTI rappelle que lors de l'installation du comité du 7 juillet 2020, la Commune de Verrières-le-Buisson n'avait pas encore nommé les délégués représentant le SIAB et la commune de Les Loges en Josas n'était pas représentée.

Monsieur le Président déclare installer dans leurs fonctions de délégués du SIAB la commune de Verrières-le-Buisson :

délégués titulaires : Karine CASAL DIT ESTEBAN ; Gérard DOSSMANN
délégués suppléants : Henri ROGER-ESTRADE ; Nathalie LEVEQUE DE VILMORIN

Et il est procédé à l'élection du 4^{ème} assesseur représentant la commune de Les Loges en Josas,

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le poste de 4^{ème} assesseur
Après appel à candidature, 1 délégué se porte candidat : Madame Odile CONROY

Madame Odile CONROY ayant obtenu la majorité absolue avec 12 voix est proclamée 4^{ème} assesseur du syndicat et est immédiatement installée.

Monsieur le Président fait un rappel des communes installées :

Commune de VERRIERES-LE-BUISSON

2 délégués titulaires : Karine CASAL DIT ESTEBAN ; Gérard DOSSMANN
2 délégués suppléants : Henri ROGER-ESTRADE ; Nathalie LEVEQUE DE VILMORIN

Commune de BIEVRES

2 délégués titulaires : Anne PELLIER-LE BARBIER ; Dan ATLAN
2 délégués suppléants : Marianne FERRY ; Christelle de BEAUCORPS

Commune de BUC

2 délégués titulaires : Christian GASQ ; Maguy RAGOT-VILLARD
2 délégués suppléants : Catherine LE DANTEC ; Jean-Christophe HILAIRE

Commune de LES LOGES EN JOSAS

2 délégués titulaires : Odile CONROY ; Jean-Côme RIVIERE
2 délégués suppléants : Lyse-Marie CLISSON ; Valérie PETITBON

Commune de JOUY EN JOSAS

2 délégués titulaires : Gilles CURTI ; Daniela ORTENZI-QUINT
2 délégués suppléants : Véronique AUMONT ; Marie-Claude BOUGUET

Commune de VAUHALLAN

2 délégués titulaires : Dominique DUMAS ; Pascal NAWROCKI
2 délégués suppléants : Eric MORISSET ; Sébastien VELUET

Commune d'IGNY

2 délégués titulaires : Patricia LECLERCQ ; Anne LAUNAY

2 délégués suppléants : Béatrice GREGOIRE ; Marine METIVIER

Commune de VELIZY-VILLACOUBLAY

2 délégués titulaires : Pascal THEVENOT ; Nathalie BRAR-CHAUVEAU

2 délégués suppléants : Frédéric HUCHELOUP ; Nathalie NORMAND

2. Indemnité de fonction du président et des vice-présidents

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE de fixer le taux de l'indemnité de fonction du président du Syndicat Intercommunal De l'Amont de la Bièvre au taux de 4.5% de l'indice brut terminal d'un syndicat de communes situé dans la strate démographique de 50 000 à 99 999 habitants,

3. Adoption du règlement intérieur du Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre

Monsieur le Président présente au Comité les principales dispositions contenues dans le projet du règlement intérieur préalablement transmis à chaque délégué. et il est adopté à l'unanimité.

4. Désignation des représentants au SMBVB

En début de séance, Madame RODIER représentant le SMBVB est venue présenter au syndicat les principales missions du SMBVB.

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB) est une structure de coopération intercommunale. Le SMBVB associe des collectivités de natures différentes sur le **bassin versant de la Bièvre**.

Le SMBVB a pour objet principal l'élaboration puis la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du bassin versant de la Bièvre. Il se propose d'être le maître d'ouvrage des études définies par la Commission Locale de l'Eau (CLE), dont il assure le soutien administratif, technique et financier. Il porte également un programme contractuel global le contrat de bassin pour la réouverture de la Bièvre aval.

Les ressources proviennent essentiellement des cotisations versées par les structures membres du syndicat ainsi que des subventions accordées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou la Région Ile de France.

Vu l'adhésion du syndicat au SMBVB, et vu les statuts fixant le nombre de délégués élus parmi les membres des conseils syndicaux des syndicats associés,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Madame Karine CASAL DIT ESTEBANT est élue déléguée titulaire et **Madame Anne PELLIER-LE BARBIER** est élue déléguée suppléante du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB) et représentera à cet effet le SIAB.

5. Décision modificative n°1

Cette délibération consiste à procéder aux modifications de crédits pour faire face à des dépenses imprévues : création du Logo de la Haute Vallée de la Bièvre et création des panneaux patrimoniaux pour les 8 communes dans la cadre des 20 ans du classement de la Haute Vallée de la Bièvre),

6. Signature convention d'occupation précaire temporaire et révocable du domaine public - parcelle cadastrée N141 - Sentier Bel Air - Bièvres

Le SIAB est propriétaire de la parcelle N140 actuellement en friche, située Sentier Bel Air sur la commune de Bièvres. En décembre 2019, le syndicat a été sollicité par monsieur et madame BOURGEOIS pour l'acquisition de ladite parcelle ayant pour projet d'agrandir leur jardin. Après plusieurs rendez-vous, il a été convenu de louer cette parcelle.

Pour déterminer les modalités d'occupation, il est proposé de signer une convention occupation précaire et révocable du domaine public d'une durée initiale d'un an. Elle sera renouvelable deux fois par reconduction expresse. Elle est conclue à titre précaire, temporaire et révocable. A ce titre, elle est consentie pour une durée déterminée et peut être retirée à tout moment par le SIAB. A l'échéance, la convention expire et l'occupant doit quitter les lieux sans délai. Le SIAB n'a aucune obligation de reconduire la convention.

Le comité autorise Monsieur le Président à signer tous documents afférents à la présente délibération ;

Questions diverses :

Monsieur Curti rappelle qu'à l'initiative de Jacques Bellier maire de Jouy-en-Josas, une réunion a eu lieu le 7 février 2020 en vue de réfléchir à une approche commune du développement de l'attractivité touristique de la Haute Vallée de la Bièvre.

Lors de cette réunion ont été partagés les points sur lesquels nous nous étions accordés :

- Le champ d'action touristique de la Haute Vallée de la Bièvre,
- Le diagnostic (forces et faiblesses du territoire),
- Les premières actions pour la mise en valeur touristique de la Haute Vallée de la Bièvre,
- Le SIAB comme organe de coordination et d'action,
- L'articulation avec nos Communautés d'Agglomération et nos Départements,

Durant la réunion, pour illustrer ces différents points, Marguerita El Khoury, a présenté une étude présentant la Haute Vallée de la Bièvre, ses forces et ses faiblesses actuelles en matière de développement touristique et les premières actions pouvant être mises en place à la suite de cette réunion.

Une charte d'adhésion au développement d'une politique touristique commune a été signée (voir en pièce jointe) le 7 février et figurait notamment :

Le premier plan d'action pour 2020 :

1. Elargissement à l'ensemble de la HVB du schéma d'itinéraires piétons reliant les villes riveraines,
2. Création d'un logo et d'un site web propres à la HVB,
3. Création de points d'accueil touristique dans chaque mairie,
4. Organisation à l'automne 2020 des 20 ans du classement de la HVB.

Site internet tourisme pour la Haute Vallée de la Bièvre :

Marguerita présente le travail réalisé à savoir : la rédaction d'un cahier des charges, le comparatif des offres, notation et classement (voir le document de présentation ci-joint).

Il est proposé la création d'une commission "site internet" afin de déterminer l'architecture, l'arborescence et le contenu du site web. Il est proposé que ce site soit opérationnel à la fin de l'année 2021 ou début de l'année 2022 et que le SIAB doit amorcer le mouvement. Ce projet a été présenté lors de la conférence des maires du 30 septembre 2020.

Il sera possible de demander une demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France et des Départements.

Lien entre la Cour Roland et le Domaine de Montéclin :

Monsieur Curti évoque également pour le budget 2021 la création de panneaux et de fléchages pour une meilleures visibilités des chemins qui lient la Cour Roland au Domaine de Montéclin.

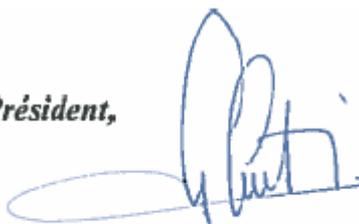
Contacts avec les villes voisines pour un élargissement du périmètre actuel du SIAB

Monsieur Curti évoque les contacts qui ont été pris avec la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc et les villes de Guyancourt, Saclay, Massy, Châteaufort et Toussus-le-Noble.

Le prochain comité est prévu le 2 décembre en mairie de Verrières-le-Buisson.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Président,



Gilles CURTI
Maire adjoint Jouy en-Josas